

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



10047206

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le **22 -03- 2010**

Pr le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0476 501 117

Dénomination

(en entier) **GERDAY TRAVAUX**

Forme juridique : société anonyme

Siège : 5100 Namur (Jambes), avenue de Falichamp, 22

Objet de l'acte : **Transfert du siège social - modification aux statuts**

L'AN DEUX MIL DIX

Le dix-sept février

Par devant Nous, Maître **Philippe BALTHAZAR**, Notaire à Jambes-Namur.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **GERDAY TRAVAUX** », ayant son siège social à Jambes/Namur, avenue de Falichamp, 22, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0476.501.117 et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE476.501.117

(on omet)

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.

L'assemblée se compose des actionnaires, présents ou dûment représentés, dont les noms, prénoms, profession et demeure ou dénomination, forme juridique et siège social, ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux déclare être propriétaire, sont mentionnés ci-après, à savoir:

1. Monsieur **GERDAY Stéphane Floris René Ghislain**, né à Namur le cinq juillet mil neuf cent soixante sept, (N.N. 670705 363-70), célibataire, demeurant et domicilié à Jambes/Namur, avenue de Falichamp, 22.

Lequel est propriétaire de mille sept cent nonante sept (1.797) actions.

Ainsi qu'il le déclare.

2. Monsieur **LEPINE Etienne René Louis Ghislain**, né à Namur, le vingt-six février mil neuf cent cinquante six, (N.N. 560226-095-24), époux de Madame Gilberte POCHET, demeurant et domicilié à Gelbressée/Namur, rue Ernest Moens, 54.

Lequel est propriétaire de trois (3) actions

Ici représenté par Monsieur Stéphane GERDAY, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du seize février deux mil dix, qui demeurera ci-annexé et Madame LEGRAIN Atosha en vertu d'une procuration sous seing privé du size février deux mil dix, qui restera ci-annexée.

Ensemble : mille huit cents (1.800) actions

Soit l'intégralité du capital.

DELIBERATION

Le président expose les raisons qui ont motivé l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré, prend la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée décide de transférer le siège social de Jambes/Namur, avenue de Falichamp, 22 à 5330 Assesse, rue Fontaine Saint-Pierre, 1C boîte 3 .

Vote. Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée décide de modifier les statuts pour les adapter à la décision prise ci-dessus comme suit :

Article deux : pour remplacer le premier alinéa de cet article par le texte suivant : « Le siège social est établi à 5330 Assesse, rue Fontaine Saint-Pierre, 1C boîte 3 ».

Vote. Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(on omet)

Enregistré au bureau de l'Enregistrement de Namur, le vingt-cinq février deux mil dix, volume 1053, folio 28, case 06 - deux rôles, sans renvoi, au droit perçu de vingt-cinq euros (25,00 €). - (s) L'Inspecteur principal a.i., S. PETRE

POUR EXTRAIT CONFORME.

(expédition et annexe : procuration)

(s) Philippe BALTHAZAR, notaire